



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.interieur.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

Paris, le 19 avril 2017

Publication du guide « Gérer la sûreté et la sécurité des événements et sites culturels »

Le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Culture et de la Communication publient aujourd'hui un guide de recommandations sur le thème « *Gérer la sûreté et la sécurité des événements et sites culturels* » rédigé par le préfet Hubert Weigel.

Ce guide de bonnes pratiques destiné aux organisateurs d'événements culturels de toute nature et à leurs organisations vise à renforcer les mesures de sûreté dont ils sont les garants, alors que va s'ouvrir la saison des festivals et des grandes manifestations artistiques et culturelles de l'été.

Fruit d'un travail collectif mené sous l'égide du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, il s'est articulé autour de quatre groupes de travail constitués selon les types de lieux (lieux totalement clos, événements à l'air libre mais dans des lieux clos, événements avec emprise sur la voie publique, bâtiments patrimoniaux). Près d'une centaine de personnes a contribué à la rédaction de ce document, des services du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Culture et de la Communication comme des organisations représentatives des professionnels.

Ce guide pratique propose une méthode, des fiches techniques, un questionnaire d'auto-évaluation et des *Vade-Mecum*. Il permet de disposer d'outils précis tenant compte des spécificités des manifestations culturelles.

Ce document vient compléter les mesures prises par le ministère de la culture et de la communication pour renforcer la sécurité des festivals et de ses établissements publics. En effet, 73 emplois ont été créés en 2017 pour renforcer la sécurité des établissements publics nationaux culturels, qui bénéficient également de 14 M€ dont 5 M€ du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour leur sécurisation. En 2017, le fonds d'urgence en faveur des salles de spectacles et des festivals créé au lendemain des événements du Bataclan sera renforcé de 4 M€ par l'État, pour un montant total depuis novembre 2015 de 18 M€.

Contacts presse :

Service de presse du ministère de l'Intérieur: 01 49 27 38 53 – sec.pressecab@interieur.gouv.fr

Service de presse du ministère de la Culture et de la Communication: 01 40 15 83 31 – service-presse@culture.gouv.fr